

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GATINAIS MONTARGOIS

| | | | |
|-----------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Membres en exercice : | 68 | DÉLIBÉRATION N° | 18/2021 |
| Membres présents : | 47 | | |
| Nombre de pouvoirs : | 4 | SÉANCE DU | 08 avril 2021 |
| Nombre de votants : | 51 | | |
| Date de convocation : | 01 avril 2021 | | |
| Date d'affichage : | 09 avril 2021 | | |

Le huit avril deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Maison Saint Loup d'Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

3CBO : CORBY GUENEE Catherine, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence)
BURON Jocelyn (visioconférence), CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), DUPUIS Thierry,
HAMON Stéphane.

CCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), HARLE Mélusine (visioconférence), MARTIN Valérie,
ROBINEAU Isabelle (visioconférence), WURPILLOT Stéphanie (visioconférence),
JOBET Yohann (visioconférence), LEROY Lionel (visioconférence), MOREAU Philippe

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, GADOIS Céline (visioconférence)
BERTHAUD Jean, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie (visioconférence), CARNEZAT Marie Laure, DE LAPORTE Hélène
(visioconférence), GADAT KULIGOWSKI Brigitte (visioconférence), MASTYKARZ Catherine
(visioconférence), MOUTEAUX Corinne (visioconférence)

BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, CHRITODOULOU Alexis, CLERET Benjamin,
COULON François (visioconférence), DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît (visioconférence),
DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric
(visioconférence) GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien (visioconférence),
TERRIER Charles, TOURATIER Claude (visioconférence), VAREILLES Philippe (visioconférence), WEBER
Edouard (visioconférence).

ASSOCIÉS : MME BEAUDOIN Marie-Laure, Conseillère Départementale, MME MELZASSARD Corinne,
Conseillère Départementale, MR GRANDPIERRE Alain, Conseiller Départemental.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

3CBO : ROGNON Isabelle, FOLLET Philippe, GAUDY Christophe.

CCCFG : DE WILDE Florent, MALET Jean Jacques, MARTINON Pierre, MAUFRAS Michel.

CC4V : FACY Joel, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : DESRUMEAUX Vincent, GABORET Grégory.

ASSOCIÉS : GABORET Jalila, Conseillère Régionale.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : M. MARTINON Pierre a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, M. BETHOUL Christophe a donné pouvoir à Mme CORBY Catherine, M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME PRUNEAU Hiba a donné pouvoir à MR DEMAUMONT.

Secrétaire de séance : MME MARTIN Valérie, CCCFG

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PETR GÂTINAIS MONTARGOIS ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS DE L'ARTISANAT DU LOIRET POUR ANIMER L'OPÉRATION DES ÉCO-DÉFIS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS - ANNÉE 2020

RAPPELLE que dans le cadre des politiques liées à la transition écologique du territoire, il convient de mobiliser et d'impliquer dans la démarche l'ensemble des acteurs du territoire y compris les entreprises.

En 2013, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial 2014-2020, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), le Pays Gâtinais et la Chambre de Métiers de l'Artisanat (CMA) du Loiret ont décidé de déployer l'opération « Éco-défis des commerçants et des artisans ». Le suivi de cette opération a été repris par le PETR en 2019.

Cette opération vise à accompagner la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources (tri des déchets, économies d'énergie, reprise des emballages par le fournisseur, éco-conduite, etc.) mais aussi de la responsabilité sociétale au sein des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

Lors des 7 éditions successives, 135 entreprises du territoire ont été accompagnées et labellisées. Certaines entreprises sont engagées depuis plusieurs éditions et ont mis en œuvre de nombreuses actions et souvent d'envergure. Elles sont récompensées par différents niveaux de labellisation :

- le niveau « or »
- le niveau « argent »
- le niveau « bronze »
- le niveau « classique »

Suite à la réorganisation des réseaux des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, c'est la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Centre-Val de Loire - Loiret (CMAR Loiret) qui animerait cette opération dans le Loiret.

Un nouveau partenariat entre la CMAR Loiret et le PETR permettrait de poursuivre cette opération en 2021 afin que de nouvelles entreprises puissent être accompagnées et que la dynamique initiée depuis près de 8 ans perdure.

Afin de concrétiser ce partenariat, une nouvelle convention de partenariat est proposée et de nouveaux engagements financiers ont été définis (cf. document joint). Comme pour les éditions précédentes, le PETR prendrait à sa charge la totalité des frais liés à la communication. Les frais liés à l'animation seraient quant à eux, répartis de façon égale entre le PETR et la CMAR Loiret, après déduction d'une aide de 20% du FEDER.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATIONS

N° 18/2021

Il est donc demandé à l'Assemblée de,

AUTORISER le PETR Gâtinais montargois à engager un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Centre-Val de Loire - Loiret pour poursuivre l'opération « Éco-défis » à destination des artisans et des commerçants pour l'année 2021 ;

VALIDER les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

DÉLÉGUER au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois à engager un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Centre-Val de Loire - Loiret pour poursuivre l'opération « Éco-défis » à destination des artisans et des commerçants pour l'année 2021 ;

VALIDE les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20210408-018_2021-DE